



MARS 2020

**JOURNAL
DE
VALBOIS
N° 28**

remplacer par
LOGO

**INFORMATIONS
COVID-19**

**INFORMATIONS
ET CONSIGNES
POUR LES
ELECTIONS
MUNICIPALES**

**COMPTE-RENDU
DE LA
REUNION DU
CONSEIL
MUNICIPAL
DU 2 MARS 2020**

MAIRIE DE VALBOIS

20 rue des Fontaines
55300 VARVINAY

[http : // www.valbois-
meuse.fr](http://www.valbois-meuse.fr)

ouverture du secrétariat
mardi de 14 H à 18 H

Consignes Stade 2 COVID-19 (29 février)

Consignes relatives aux voyages :

- l'abandon de la règle du maintien en quatorzaine pour les personnes revenant des zones oranges (maintien en revanche pour les retours de zone rouge). Les personnes revenant des zones oranges sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller (prise température deux fois par jour). Cette nouvelle mesure entraîne la levée des mesures de quatorzaine qui étaient en cours.
- une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du MEAE), sauf nécessité avérée.

Consignes relatives aux masques :

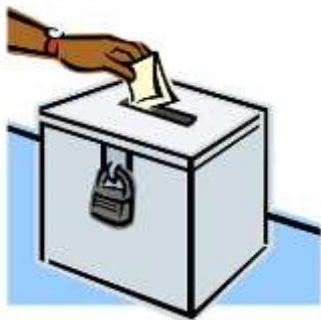
- le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;
- le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;
- le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.

Consignes relatives aux évènements et rassemblements publics :

- Annulation de tout évènement public dans les clusters (cf ci-dessus) ;
- Annulation de tout évènement public rassemblant plus de 5000 personnes dans un espace confiné ;
- Décision d'annulation au cas par cas par les préfets en lien avec les maires pour les évènements, y compris en milieu ouvert, rassemblant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus et de zones non encore infectées. Centralisation à Paris (ministère de l'intérieur) pour tout évènement réunissant plus de 40 000 participants.

Consignes grand public :

- Lavage régulier des mains
- On tousse et on éternue dans son coude
- On utilise des mouchoirs à usage unique
- On ne se sert plus la main
- On appelle le 15 si symptômes
- On reste chez soi si on est malade
- On ne porte pas de masque si on n'est pas malade



ELECTIONS MUNICIPALES

DU 15 MARS 2020

NOTE AUX ELECTEURS

Les dimanches **15 et 22 mars 2020**, vous allez élire
7 conseillers municipaux pour la commune de VALBOIS.
Le bureau de vote sera ouvert **de 8 h à 18 heures.**

Liste des candidats déclarés pour la commune de VALBOIS :

DUVAL Alain , HAZARD Guy , MALJEAN Claudy , MARCUS Hubert , MARCUS Martine ,
NICOLAS Christophe , VILLEMEN Thibaut .

Les bulletins de vote comportant l'ensemble des candidats déclarés seront distribués dans les boîtes aux lettres.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans le bureau de vote.

Les bulletins de vote seront également déposés, le jour du scrutin, dans le bureau de vote.

VALIDITE DES BULLETINS DE VOTE

- Les bulletins incomplets sont valables (**possibilité de rayer des noms**, un simple trait de crayon suffit.)
- Il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.
- Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates , seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.
- Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers sont des **bulletins nuls**.
- une enveloppe vide ou contenant un bulletin vierge est **un vote blanc** .

Le Maire , Martine MARCUS

COMPTE-RENDU

DE

LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2020

Présents : MARCUS Martine, HAZARD Jean , MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUMENY Catherine

Absente excusée : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 25/02/2020

Affichage : 03/03/2020

N° 01-2020 : Travaux forestiers 2020

Le Conseil Municipal, ouï, le programme d'action de travaux forestiers 2020 présenté par l'ONF, accepte par 6 voix son contenu :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée, parc 1 et 2
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée, parc 7
- Dégagement manuel des régénérations naturelles : parc 24 – 26 et 32
- Nettoiement de jeune peuplement , parc 14

Pour un montant **HT de 5 558 euros**.

N° 02-2020 : Vote subventions 2020

Le Maire présente à l'assemblée trois demandes de subvention pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Amicale des Donneurs de sang – Pas de subvention (6 voix contre)
- ADMR : vote d'une subvention de 300 euros (5 voix pour et 1 voix contre)
- Association « Les Oies Sauvages » EHPAD Ste Anne : vote d'une subvention de 50 euros (4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

N° 03-2020 : Motion de soutien à l'hôpital public

Le Maire rappelle la situation de gravité dans laquelle se trouve l'hôpital public.

L'hôpital public est en passe de rompre avec sa mission de service public, issue de l'histoire de notre pays, qui est de garantir l'égal accès de tous aux soins qu'il dispense et de concourir à la recherche médicale et à la formation des praticiens hospitaliers et non hospitaliers.

L'hôpital public français peut justement s'enorgueillir de la grande qualité des soins dispensés sur le plan médical et humain et de l'excellence de la recherche médicale qui y est menée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Apporte son soutien à la mobilisation pour sauver l'hôpital public et aux personnels et usagers attachés à un service public de grande qualité accessible à tous,

- Rappelle que l'éloignement géographique étant une menace potentielle pour la sécurité des malades, les élus se mobilisent pour endiguer la désertification médicale en milieu rural. L'hôpital public doit également faire partie de la gamme soins accessible en sécurité sur territoire rural,
- Fait confiance aux professionnels de santé de l'hôpital public pour apporter les améliorations nécessaires,
- Demande que les logiques uniquement financières ne dominent plus la réponse aux besoins de santé,
- Rappelle l'engagement de la France auprès de l'OMS le 28 mai 2019 pour faire la transparence sur les prix des médicaments et produits de santé, source potentielle d'économies.

N° 04-2020 : Locaux – garages de Varvinay

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune possède deux locaux – garage à Varvinay situés près du cimetière. L'un des deux est utilisé pour le stockage du matériel communal et le second mis en location vient d'être rendu disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à la location l'un des deux locaux et d'en informer la population.

La location annuelle est fixée à 480 euros en cas de location du bâtiment le plus grand et à 420 euros pour le bâtiment plus petit.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents se rattachant à la décision précitée.